

Le 16 septembre 2020 Madame Ursula Von Der LEYEN présidente de la Commission Européenne a présenté son discours sur **L'ÉTAT DE L'UNION EUROPEENNE**.

Construire le monde dans lequel nous voulons vivre : L'Union est là pour protéger chacun d'entre nous, comme nous l'avons fait pour les travailleurs avec le programme SURE qui a permis à 40 millions de personnes dans 16 pays de bénéficier du chômage partiel. Pour que la dignité du travail soit sacrée, la Commission met en place un cadre pour les salaires minimum, soit au titre d'une convention collective, soit à celui d'un salaire minimum légal.

Propulser l'Europe vers l'avenir : L'avenir de notre planète est fragile du fait du réchauffement climatique et le pacte vert nous permettra de faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050, ainsi 37% de NextGenerationEU (le plan de relance européen) seront consacrés aux objectifs de notre pacte vert pour l'Europe soit 30% des 750 milliards d'emprunts. Nous devons faire de la décennie qui s'ouvre la décennie numérique de l'Europe avec un « cloud » européen pour gérer les données et une identité électronique européenne sécurisée..

Une nouvelle vitalité pour l'Europe : Face à la crise sanitaire que connaît le monde, l'Europe choisit de tendre la main, et un vaccin accessible, abordable et sûr est le moyen le plus prometteur d'assurer notre sécurité. Nous œuvrons à une mondialisation juste avec un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et de fiscalité numérique. L'état de droit contribue à protéger les citoyens du règne de la loi du plus fort.

Une chance pour l'avenir Nous sommes unis dans la diversité et l'adversité. Où nous travaillons ensemble pour surmonter nos différences et où nous nous soutenons dans les moments difficiles. Le monde plus fort, plus respectueux et plus sain de demain que nous construisons aujourd'hui pour nos enfants. Cette année, l'Europe a fait un bond en avant ensemble avec les 27 Etats membres. **L'avenir de l'Europe sera que nous en ferons.**

LE TELETRAVAIL S'INSTALLE DURABLEMENT EN EUROPE.

D'après une étude du mois de mai d'Eurofound (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail) **37% des travailleurs en Europe sont en télétravail** du fait de la crise sanitaire et pour 24% s'était la première fois qu'ils travaillaient à leur domicile. En juillet 2020 les 87 000 réponses à un questionnaire en ligne, prés d'un salarié sur deux avait travaillé à son domicile une partie de son temps de travail pendant la pandémie.

Un tiers des télétravailleurs ont travaillé exclusivement à leur domicile (50% en Belgique et plus de 40% en Irlande, Italie, Espagne et en France). Pour **47% des télétravailleurs, leurs employeurs ont fourni l'équipement nécessaire pour travailler à domicile** et cette expérience de télétravail a été **positive pour 70% des salariés**, même si ils travaillent pendant leur temps libre et souvent il n'y a pas de séparation physique entre les espaces de travail et de vie personnelle et familiale.

Plus des ¾ des salariés interrogés préféreraient travailler à domicile occasionnellement, dont 32% plusieurs fois par semaine et seulement 13% au tout télétravail. Dans la même étude les risques de pauvreté ou d'exclusion sont « *sombres et alarmantes* » car les jeunes, les précaires, les chômeurs et

les femmes subissent plus que les autres travailleurs les impacts de la crise du Covid 19 et 8% des salariés répondeurs ont perdu leur emploi ainsi que 13% des travailleurs indépendants

(Source IR Share Notes 149 du 7 octobre 2020)

L'EUROPE VOUS ATTEND

Pour vous lancer dans l'aventure européenne quelques conseils d'**EURES** (agence de l'UE créée pour faciliter la mobilité de l'emploi entre les États membres) en cette période de Covid-19 :

Des plates-formes gratuites de cours en ligne : Si vous travaillez ou que vous étudiez à domicile du fait du Covid-19 vous pouvez utiliser votre temps libre pour développer de nouvelles compétences. Les cours en ligne (MOOC) constituent un moyen d'apprentissage et d'approfondissement de savoirs qui vous intéressent. Chaque plate-forme de MOOC propose un large éventail de cours gratuits en ligne. Pour participer, un ordinateur, une connexion internet et quelques heures par semaine suffisent. Les 6 principales plates-formes gratuites sont : *Coursera, edX, Future Learn, Udemy, Saylor, Khan Academy*

Les aspects à prendre en compte lors d'un voyage durant la pandémie :

1. Avez-vous présenté des symptômes récemment ?
2. Quelles sont les règles et les restrictions qui s'appliquent dans le pays dans lequel vous rendez ?
3. Comment voyagez-vous et quels sont les risques ?
4. Avez-vous une assurance voyage qui couvre la COVID-19 ?
5. Que devrez-vous faire à votre retour?

EURES est un réseau de services de l'emploi présent dans les 27 pays de l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège, en Suisse et au Royaume-Uni, qui fournit des services de placement aux demandeurs d'emploi et aux employeurs. Sur le portail EURES, plus de 3 580 000 postes vacants et 435 000 CV sont déjà enregistrés. <https://ec.europa.eu/eures/public/fr>.

CORONAVIRUS: LA COMMISSION EUROPEENNE APPELLE A AGIR POUR PROTEGER LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Plus de 17,6 millions de citoyens de l'UE vivent ou travaillent dans un État membre autre que celui de leur nationalité. Certains secteurs de l'économie européenne, en particulier les secteurs de l'agroalimentaire et du tourisme, dépendent du soutien des travailleurs saisonniers des pays de l'UE et des pays tiers pour des périodes spécifiques de l'année. La Commission estime que la moyenne des travailleurs saisonniers actifs dans l'UE par an se situe entre plusieurs centaines de milliers et un million.

Les travailleurs saisonniers transfrontaliers jouissent d'un large éventail de droits, mais étant donné la nature temporaire de leur travail, ils peuvent être plus vulnérables aux conditions de travail et de vie précaires. La pandémie de coronavirus a donné plus de visibilité à ces conditions et, dans certains

cas, les a exacerbées. Dans certains cas, de tels problèmes peuvent augmenter le risque de clusters COVID-19.

Les lignes directrices européennes couvrent une série d'aspects, tels que :

- le droit des travailleurs saisonniers de travailler dans un État membre de l'UE, qu'ils soient ressortissants de l'UE ou qu'ils proviennent de pays extérieurs à l'UE
- conditions de vie et de travail appropriées, y compris la distanciation physique et les mesures d'hygiène appropriées
- communication claire aux travailleurs de leurs droits
- travail non déclaré
- aspects de la sécurité sociale

La Commission a prévu un certain nombre de mesures visant à renforcer la protection des droits des travailleurs saisonniers,

- Une étude recueillant des données sur le travail saisonnier intra-UE et identifiant les principaux défis, y compris en ce qui concerne la sous-traitance
- Une enquête sur les professions à haut risque, y compris les travailleurs saisonniers, réalisée par l'EU-OSHA en étroite collaboration avec le Comité des inspecteurs supérieurs du travail
- Une campagne de sensibilisation ciblant les secteurs les plus exposés au travail saisonnier, coordonnée par ELA
- Une audition avec les partenaires sociaux européens sur les travailleurs saisonniers
- Une étude d'analyse comparative dans différents États membres par le [réseau d'experts juridiques sur la libre circulation et la coordination de la sécurité sociale \(MoveS\)](#)
- Soutien aux États membres par le biais de la [Plate-forme européenne de lutte contre](#) le travail non déclaré et la campagne [#EU4FairWork4](#), afin de mieux faire connaître les droits et les obligations des travailleurs et des employeurs

COMMUNICATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE du 16/7/2020 Les lignes directrices concernant les travailleurs saisonniers de l'UE dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Le 8 octobre 2020, Christian JUYAUX